

## **Rapport de gestion sur les comptes consolidés IFRS 2024 du Groupe CPH**

### **Préambule**

L'année 2024 s'est déroulée dans un environnement commercial particulièrement compétitif. Ce climat de forte concurrence, couplé aux incertitudes économiques mondiales, a impacté l'ensemble du secteur bancaire, et la Banque CPH n'a pas fait exception. En particulier, le ralentissement du marché immobilier en Belgique, déjà amorcé en 2023, a affecté notre production de crédits logement. La production a néanmoins été suffisante pour maintenir notre encours et préserver notre part de marché, ce qui témoigne de la solidité de notre modèle d'affaires et de la fidélité de notre clientèle. Dans le même temps, la bataille intense entre les banques sur l'épargne, notamment autour de l'échéance du bon d'état en septembre, a également été un moment clé. Malgré une concurrence accrue, la Banque CPH a su tirer son épingle du jeu en étendant sa base de carnets de dépôts réglementés et de comptes courants. Ce succès est le fruit d'une stratégie centrée sur la fidélisation de nos clients.

Notre offre de produits a été un autre axe majeur de développement cette année. Nous avons élargi notre gamme avec le lancement du Carnet CPH Dépôts Plus et Twain by CPH. Ces nouveaux produits ont non seulement enrichi notre offre mais ont également permis de répondre de manière plus ciblée aux besoins financiers de nos clients. De plus, notre filiale CPH Life a continué à enregistrer de beaux résultats, contribuant de manière significative à notre rentabilité globale. Du côté de nos investissements, bien que l'année ait été plus difficile en raison de notre exposition historique aux sociétés immobilières réglementées, la politique de diversification entamée l'année précédente a commencé à porter ses fruits. Cette stratégie permet de renforcer la résilience de notre portefeuille d'investissement.

En ce qui concerne la stratégie de la Banque, elle a été reformulée sous l'impulsion de notre nouveau Comité de direction et du Conseil d'administration. Nous avons pris le parti d'une vision forte pour l'avenir : rester une Banque coopérative, proche et humaine, au service de ses clients, de ses coopérateurs et de ses collaborateurs. Ainsi, la Banque CPH se veut être un acteur local de confiance, offrant des services bancaires principalement destinés à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de professions libérales, de PME et d'ASBL. La proximité, la qualité des services, l'écoute et la personnalisation des relations sont des valeurs fondamentales qui guideront notre action. Nous continuerons à renforcer le rôle de nos agences, ces points de contact essentiels dans la relation client. Chaque agence est un lieu où nos clients se sentent entendus, accompagnés et conseillés, tout en continuant à répondre à leurs besoins avec des produits bancaires adaptés, à un juste prix, et à travers des canaux de distribution pertinents.

Pour 2025, la Banque CPH se concentrera sur plusieurs axes stratégiques. Le Comité de direction souhaite poursuivre le développement de notre démarche commerciale, en cherchant à attirer de nouveaux prospects tout en augmentant le nombre de clients actifs. La digitalisation des services sera un autre axe de progression, mais nous veillerons à ne jamais négliger le rôle irremplaçable de nos agences physiques. De plus, l'automatisation des

processus sera poursuivie, notamment pour les tâches à faible valeur ajoutée, afin de libérer du temps pour les actions à forte valeur ajoutée. Nous entendons également aller au-delà de nos services bancaires traditionnels, pour développer des offres qui génèrent des revenus récurrents et stables. 2025, année internationale des coopératives, sera une année où nous mettrons en avant notre modèle coopératif, avec pour objectif de renforcer notre position en tant que banque de référence en termes de service et d'accueil.

Le Comité de direction est confiant dans les capacités de la Banque CPH à relever les défis qui s'annoncent. Nos équipes, composées d'un mixte de collaborateurs expérimentés et de nouvelles recrues passionnées, sont prêtes à faire face aux enjeux de demain. Nos solides ratios de solvabilité et de liquidité assurent l'indépendance et la stabilité de notre Banque, tandis que la gestion maîtrisée de nos systèmes et de nos coûts garantit une efficacité optimale.

### **Faits saillants de l'année 2024**

Les chiffres clés de l'année 2024 sont les suivants :

- Pied de bilan consolidé de 3.438,6 MEUR en hausse de 169,9 MEUR (+ 5,20 %) par rapport à fin 2023 avec du côté actif, la hausse de la trésorerie, ainsi que dans une moindre mesure des actifs financiers au coût amorti essentiellement des prêts à terme compensée par la baisse de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (SIR essentiellement) et du côté passif, la hausse des passifs financiers au coût amorti essentiellement des dettes envers la clientèle ;
- Marge d'intérêts et produit net bancaire à un niveau toujours confortable mais en baisse significative suite à la hausse des taux sur carnets d'épargne : respectivement 41,4 MEUR contre 52,7 MEUR (-11,3 MEUR par rapport à fin 2023) et 62,6 MEUR contre 66,5 MEUR (-3,4 MEUR par rapport à fin 2023) ;
- Bénéfice consolidé net confortable, de 25,1 MEUR (+ 6,9 MEUR par rapport à fin 2023) ;
- Ratio de solvabilité consolidé BGAAP très confortable à 23,7 % ;
- Le résultat global (OCI), incorporant la réserve de réévaluation sur le portefeuille, s'élève à une perte de 5,8 MEUR contre un bénéfice de 29,6 MEUR un an plus tôt suite à la dégradation de nos positions en SIR et à la réalisation de certaines de ces positions ;
- Capitaux propres IFRS en diminution à 421,6 MEUR (soit -7,3 MEUR par rapport à fin 2023) mais toujours très confortable.

Le périmètre de consolidation du Groupe CPH se présente comme suit au 31 décembre 2024 : SC Agréée Banque CPH (maison mère), SA CPH Life (filiale à 100 % intégrée globalement), SA Mandats et Participations (filiale à 100 % intégrée globalement). Vu la taille réduite des filiales, les comptes consolidés sont largement influencés par les chiffres de la maison mère, la Banque CPH.

### Analyse de l'évolution du bilan

Les capitaux propres IFRS au 31 décembre 2024 s'élèvent à 421,6 MEUR et sont en baisse de 7,3 MEUR ou -1,7 % par rapport au 31 décembre 2023 (428,9 MEUR). La solvabilité reste néanmoins très confortable. Ces capitaux propres sont en baisse essentiellement suite aux « Gains et pertes non comptabilisés en compte de résultat » (- 19,4 MEUR) vu la dévalorisation de nos positions SIR et la cession de certaines d'entre elles, partiellement compensée par le résultat de l'exercice en hausse de 7,0 MEUR à 25,1 MEUR.

Le total du bilan du groupe CPH passe de 3.268,7 MEUR à 3.438,6 MEUR soit une hausse de 169,9 MEUR ou + 5,20 %.

Le poste *Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue* est en forte hausse de 33,0 MEUR à 233,1 MEUR soit + 200,1 MEUR suite essentiellement à la hausse du compte courant auprès de la BCE et notre trésorerie très confortable.

Les *actifs financiers détenus à des fins de négociation* sont en baisse de 0,4 MEUR et se composent de la revalorisation de nos IRS déqualifiés.

Les *actifs financiers à la juste valeur par résultat* s'établissent à 17,5 MEUR et sont en baisse de 4,4 MEUR suite à la vente de certaines de nos OPVCM.

Le portefeuille *d'actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres* à 249,9 MEUR est en baisse de 45,9 MEUR suite à la dévalorisation et à la vente de certaines de nos positions SIR/Equity.

Les *actifs financiers au coût amorti* s'élèvent à 2.878,8 MEUR en hausse de 23,8 MEUR par rapport à fin 2023 suite essentiellement à la hausse des prêts à la clientèle (+ 51,4 MEUR) partiellement compensée par la baisse de notre portefeuille titres pour 29,6 MEUR (essentiellement une baisse des billets de trésorerie et des obligations).

Le métier crédits à la consommation s'est bien repris : la production atteint 124,2 MEUR (+ 8,7 MEUR / + 7,5 %).

Comme pour le secteur bancaire belge dans son ensemble, l'année 2024 reste toutefois une année difficile pour le métier octroi de crédits surtout la production en crédits hypothécaires. Avec la baisse récente des taux, il devrait se normaliser en 2025.

La production de CPH-Logement a atteint 150,4 MEUR en 2024 pour 183,2 MEUR en 2023, 340,9 MEUR en 2022, 298,5 MEUR en 2021, 287,4 MEUR en 2020 et 300,6 MEUR en 2019. Cela donne une certaine perspective des niveaux de production de ces dernières années.

La production de CPH-Invest régresse à 69,2 MEUR en 2024 contre pour 90 MEUR en 2023, 97,4 MEUR en 2022, 70,7 MEUR en 2021, 60,6 MEUR en 2020 et 58,45 MEUR en 2019.

Nos encours CPH Logement stagnent à 1.738,0 MEUR (+ 0,7 MEUR). Nos encours Invest progressent à 348,0 MEUR (+ 27,0 MEUR/ +8,4 %).

Nous maintenons de très faibles « loss ratio » et nos NPL (« Non Performing Loans ») restent très bas et en baisse à 27,17 MEUR soit 1,15 % de nos encours clientèle.

Les *immobilisations corporelles* sont stables à 43,2 MEUR fin 2024 contre 42,9 MEUR fin 2023.

Les *immobilisations incorporelles* sont en diminution de 797,0 KEUR ou de -27,6 % suite aux amortissements.

Nous avons globalement investi 2,3 MEUR (contre 2,4 MEUR en 2023) dont 0,9 MEUR dans la rénovation de nos bâtiments et 1,4 MEUR dans notre informatique (« hardware et software »). Ces investissements ont permis de renforcer à nouveau le niveau de sécurité et de résistance de notre infrastructure informatique aux potentiels incidents techniques et de poursuivre notre progression au niveau de la digitalisation de nos divers métiers.

Au niveau du passif du bilan (côté des ressources), les *passifs financiers évalués au coût amorti* s'élèvent à 2.957,3 MEUR en hausse de 187,1 MEUR ou + 6,8 % par rapport à fin 2023. Cette augmentation, du côté des ressources, provient essentiellement de l'augmentation des dettes envers la clientèle (+ 186,3 MEUR) essentiellement des carnets de dépôts, des comptes à vue, et des dépôts terme. Les titres de créances émis, soit les bons de caisse, sont eux aussi, en augmentation (+ 22,6 MEUR). Ces hausses sont partiellement compensées par la baisse des dettes envers les établissements de crédit (- 21,4 MEUR). Les autres passifs financiers en diminution sont attribuables aux lots à compenser (mouvements clients en attente de paiement).

Les *passifs financiers détenus à des fins de négociation* sont en diminution de 0,2 MEUR à 3,0 MEUR. Cette baisse est due principalement à la revalorisation de nos positions en IRS déqualifiés.

Les *provisions* diminuent de 10,2 MEUR et s'établissent à 25,2 MEUR suite essentiellement aux éléments suivants :

- Une diminution de 9,1 MEUR dans le cadre de la provision pour différentiel de taux liée au « long term incentive – LTI » (IAS 19) suite à la décision fin 2024 du Conseil d'administration de mettre fin à ce régime ;
- La hausse des provisions techniques (référentiel IFRS 17) dans le cadre de l'activité d'assurances vie à hauteur de 3,1 MEUR ;
- La variation de la provision IAS 19 pour l'assurance groupe à hauteur de 554 KEUR ;
- La diminution des factures à recevoir soit -3,2 MEUR.

Les *passifs d'impôts*, à hauteur de 12,9 MEUR sont en baisse (-4,5 MEUR). Ils se composent notamment des impôts différés passifs sur la revalorisation des positions du portefeuille (en baisse) et sur les excédents d'amortissement comptabilisés.

Les *autres passifs* sont en hausse de 3,4 MEUR à 14,8 MEUR et résultent essentiellement des taxes sur les comptes clients (précompte mobilier à payer), du poste fournisseurs et de nos comptes de décaissement pour les crédits (125-98).

Au niveau prudentiel, les activités d'assurance et bancaires continuent à faire l'objet d'un contrôle sur une base « stand alone », ce qui signifie qu'aucun reporting prudentiel sur base consolidée n'est adressé aux services de la BNB.

Pour son pôle bancaire, la Banque CPH continue à disposer de marges très confortables sur l'ensemble de ses ratios bancaires dont celui de **solvabilité** (méthode standard) à **23,7 %** contre 22,6 % fin 2023 et de liquidité. Notre leverage ratio est de 11,44 % (contre 11,87 %) soit bien au-dessus du minimum de 3 %. La Banque présente donc des ratios très solides.

Sous Solvency II, le Solvency Capital Requirement (SCR) s'établit à 10.922 KEUR au 31 décembre 2024 contre 10.435 KEUR au 31 décembre 2023.

L'actif net économique sous Solvency II s'établit à 36.231 KEUR au 31 décembre 2024. Après dividende, les fonds propres éligibles sont donc de 33.481 KEUR contre 32.573 KEUR au 31 décembre 2024. L'excédent des fonds propres économiques par rapport aux exigences sous Solvency II s'élève donc à 22.558 KEUR fin 2024 contre 22.138 KEUR fin 2023. Ce bilan économique fait donc apparaître des fonds propres très confortables et largement en excédent par rapport aux exigences Solvency II.

Le **ratio Solvency II**, toujours très confortable, s'établit à **306,53 %** fin 2024 contre 312,16 % fin 2023.

### Analyse de l'évolution des résultats

Nos produits d'intérêts atteignent 90,3 MEUR (+ 14,8 MEUR) tandis que nos charges d'intérêts s'élèvent à 49,0 MEUR (+ 26,1 MEUR). La marge d'intermédiation atteint donc 41,4 MEUR en 2024 contre 52,7 MEUR en 2023.

Les taux de la banque centrale ont atteint leur maximum entre septembre 2023 et juin 2024, avant de redescendre dans la seconde partie de l'année. Dans ce contexte, nous avons maintenu notre politique consistant à offrir une rémunération attractive sur nos carnets de dépôts, ce qui signifie que nous avons porté la rémunération de nos carnets de dépôts classiques (catégorie A) dès le début de l'année 2024 et jusqu'au 16/09/2024 de 0,5 % + 1,0% à 0,6% + 1,5%. A partir du 16/09/2024, ils ont été repositionnés à 0,5% + 1%. Nous avons par ailleurs maintenu une rémunération très attractive pour les carnets de dépôts réservés aux jeunes (catégorie C) et nous avons lancé dès le mois de juillet un nouveau type de carnet de dépôt limité à un apport de maximum 500€ par mois, le carnet CPH Dépôts Plus, de catégorie B, lui aussi très bien rémunéré. Cette politique de rémunération explique l'essentiel du reflux de notre marge d'intérêt.

Les *résultats nets sur commissions* sont négatifs à hauteur de 1,9 MEUR, soit une dégradation de 0,7 MEUR par rapport à 2023, suite essentiellement à la hausse des commissions payées sur la réassurance de nos crédits et la baisse des frais de dossiers sur crédits.

Les *dividendes* sont en hausse de 1,2 MEUR et sont essentiellement ceux perçus sur nos investissements en SIR et actions.

En 2024, les *résultats nets des opérations financières* sont positifs à hauteur de 30 KEUR suite à des gains réduits sur vente d'OLOs.

Les *résultats sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation*, positifs à hauteur de 0,8 MEUR, proviennent essentiellement de la revalorisation de nos positions en devises étrangères à hauteur de 1,5 MEUR partiellement compensée par l'impact négatif lié à la revalorisation des IRS déqualifiés au 31 décembre 2024 à hauteur de 0,65 MEUR. En 2023, cette revalorisation des IRS déqualifiés et des positions en devises étrangères était négative à hauteur de - 3,7 MEUR.

Les *résultats sur actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats* sont positifs à hauteur de 1,7 MEUR fin 2024 suite essentiellement aux ventes de certaines de nos positions en fonds de placement (OPVCM). Ils étaient également positifs à hauteur de 1,5 MEUR fin 2023 suite aux bonnes performances de nos OPVCM.

Les *autres produits opérationnels* sont en hausse de 355 KEUR et proviennent essentiellement des primes d'assurances soldes restant dus en hausse (+ 0,5 MEUR) générées par l'activité de CPH Life pour 9,4 MEUR. Ce poste se compose également de récupérations de frais et clauses pénales auprès de la clientèle, du compte de pertes et profits avec Atradius et de divers revenus locatifs.

Les *autres charges opérationnelles* sont en augmentation à 269 KEUR et proviennent essentiellement des sinistres nets de réassurance en assurances vie.

Au vu des évolutions décrites ci-avant, le *produit net bancaire* consolidé s'établit à 62,6 MEUR fin 2024 contre 66,5 MEUR fin 2023, en baisse de 3,9 MEUR ou 5,9 %.

Les *dépenses de personnel* sont à 18,3 MEUR en baisse de 2,2 MEUR suite essentiellement à des prestations acquises moindres dans le cadre de la constitution du LTI. Un montant de 4,3 MEUR est provisionné dans le cadre du dernier bonus LTI qui sera mis en paiement courant 2025.

Les *dépenses générales et administratives* sont en baisse de 22,5 % ou 3,6 MEUR à 12,5 MEUR suite à la constitution d'une provision en 2023 pour indemnité de sortie.

Notre ratio frais généraux sur produit net bancaire (« cost income ratio ») atteint 54,5 % en 2024 contre 60% en 2023, soit en-dessous de l'objectif à long terme de 60 % et en-dessous des ratios du secteur.

Les *amortissements* sont stables à 3,3 MEUR. Historiquement, ces amortissements étaient beaucoup plus réduits qu'en « Belgian GAAP » suite à l'amortissement des immeubles d'exploitation sur 50 ans en normes IFRS mais l'écart va en diminuant, certains investissements étant complètement amortis en BGAAP.

Les dotations aux *provisions* se traduisent par des reprises et s'établissent à 6,5 MEUR contre des dotations de 2,4 MEUR un an plus tôt soit une variation de 8,9 MEUR.

Nous actons une reprise sur la provision pour différentiel de taux (IAS 19) sur LTI pour 9,1 MEUR vu l'arrêt de ce régime en 2025.

Nous actons des dotations de dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le compte de résultats—prêts et créances à hauteur de 0,2 MEUR contre 1,9 MEUR un an plus tôt. Pour IFRS 9 et pour tenir compte du climat économique difficile, la décision a été prise de continuer à majorer les provisions avec coefficient de 1,25.

Les impôts sont en hausse et s'élèvent à 9,9 MEUR.

Au vu de ce qui précède, le bénéfice net 2024 est en hausse de 38,6 % à 25,1 MEUR contre 18,1 MEUR fin 2023. Ce résultat de notre activité reste confortable surtout dans le contexte actuel.

Le résultat global (OCI), incorporant la réserve de réévaluation sur le portefeuille, s'élève à une perte de 5,8 MEUR contre un bénéfice de 29,6 MEUR un an plus tôt suite à la dévalorisation et vente de certaines de nos positions SIR.

La politique d'utilisation d'instruments financiers a été modifiée en 2015 suite à la loi bancaire : nous n'avons plus aucune activité de trading pour compte propre. L'usage des instruments dérivés (IRS) depuis lors n'est fait que dans le cadre de la couverture du risque de taux. A ces fins, la banque CPH privilégie la mise en place de macro-couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 dite « carve-out », car elle se rapproche de la démarche de la gestion Actif/Passif et limite la volatilité des fonds propres et des résultats. D'autre part la banque a mis en place une technique de microcouverture pour se prémunir du risque de taux induit par certaines positions obligataires. Dès que la relation de couverture n'est plus considérée comme efficiente, les IRS sont déqualifiés. Ces opérations en dérivés sont conclues avec des contreparties de qualité et avec mise en place d'un système d'appel de marges afin de réduire au minimum le risque de crédit associé.

En ce qui concerne le risque de prix, il est toujours très limité vu l'activité bancaire de base et le cas échéant, il est géré par le « pricing » de la détérioration du risque crédit des actifs de la Banque.

Les règles d'évaluation IFRS jointes aux comptes consolidés ont été approuvées en Conseil d'administration et validées avec le Commissaire agréé. Elles sont inchangées par rapport à l'an dernier.

Le Comité d'audit facilite l'exercice effectif de la mission de surveillance du Conseil d'administration. Il surveille et contrôle l'activité bancaire en termes d'organisation, de contrôle interne, de bon fonctionnement de l'audit et d'intégrité de l'information financière qui circule et de respect des lois et règlements. Il exerce également un suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire agréé. Le Commissaire agréé confirme sur

base annuelle au Comité d'audit son indépendance par rapport à la Banque. La majorité des membres du Comité d'audit sont indépendants au sens de l'article 3 83 ° de la loi bancaire et disposent de compétences pointues en matière de comptabilité et d'audit. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques y compris les risques IT, tant actuels que futurs. Il assiste le Conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en oeuvre de cette stratégie par le Comité de direction. Il surveille et contrôle le bon fonctionnement de la seconde ligne de contrôle. Ce Comité se réunit en général deux fois l'an.

### **Honoraires du Commissaire**

#### *Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés*

Conformément à l'article 3:65 § 2 du Code des sociétés et des associations, le montant des honoraires du Commissaire établi par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 avril 2022 s'établit à 110.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour CPH Banque SC Agréée et 25.000 EUR hors TVA, index et frais par an pour la filiale CPH Life SA. Pour l'année 2024, le Commissaire a facturé un montant de 116.880 EUR HTVA pour CPH Banque SC Agréée et de 26.564 EUR hors TVA pour CPH Life SA.

#### *Prestations exceptionnelles*

Il y a eu deux prestations exceptionnelles et/ou missions particulières au sens de l'article 3:65 § 3 du Code des sociétés et des associations.

Honoraires :

- Autres missions d'attestation :
  - 1.250 EUR HTVA (test de liquidité article 6 :116 du Code des sociétés et des associations) ;
- Mission de conseils fiscaux : néant.
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale :
  - 4.940 EUR HTVA (DORA).

### **Evènements postérieurs à l'exercice**

Il est important de noter que les titres cotés figurant dans le portefeuille sont évalués selon les cours à la date de clôture.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 18/03/2025, a décidé de maximaliser la diversification du portefeuille d'actions de la Banque d'une manière efficiente et de mettre en place une gestion de portefeuille passive. Le Comité de direction est chargé de la mise en oeuvre de cette décision.

**Influence sur le développement de la société**

Il n'a pas de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

**Activités en matière de recherche et développement**

Néant.

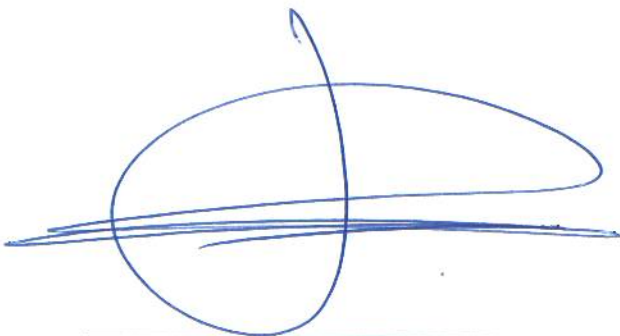
**Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques**

Une description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques des sociétés liées en relation avec le processus d'établissement des comptes consolidés est disponible dans la note 36 – gestion des risques.

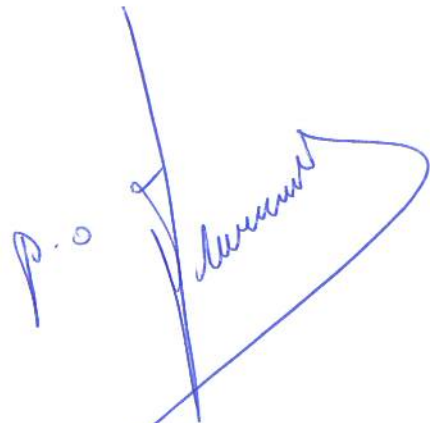
**Existence de succursales**

Néant

Tournai, le 18 mars 2025



Mathieu Desmet  
Président du Comité de direction



Roland Gillet  
Président du Conseil d'administration